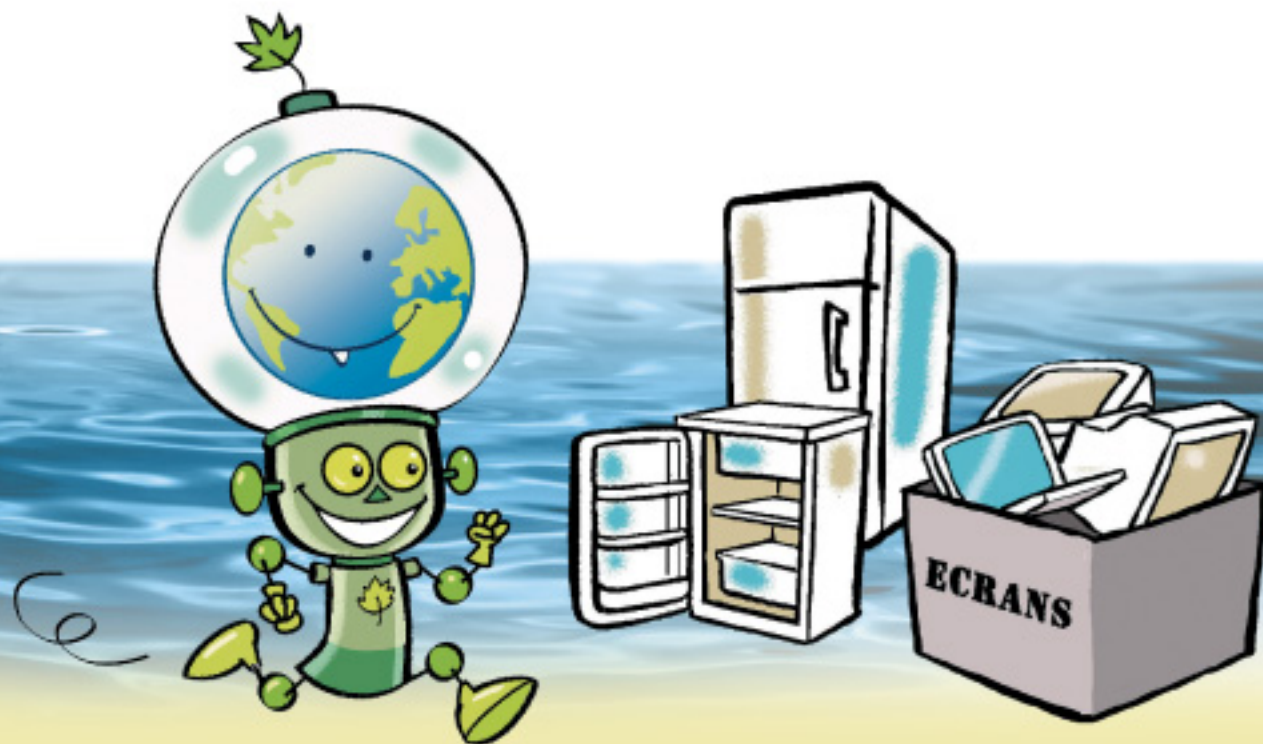


La participation D3E, qu'est-ce que c'est ?

1. C'est une contribution qui correspond au **coût de recyclage** de vos appareils électriques en fin de vie, appelés aussi D3E*...
 - qui sert à **financer la collecte, le transport et le traitement** des appareils en fin de vie (dépollution manuelle puis valorisation).
 - qui est **affichée visiblement** sur les prix des nouveaux produits électriques en magasin.

2. C'est aussi le geste du **consommateur** responsable qui peut **rapporter ses vieux appareils** électriques et électroniques à un point de collecte.

Au moment de l'achat d'un nouvel équipement, le consommateur peut **confier son vieil appareil au distributeur**. Il peut aussi l'apporter sur une déchetterie participant à la filière.



* Déchets d'équipements électriques et électroniques